

**COMPTE-RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 JANVIER 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 24 janvier à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Jérôme MOROGE, Maire.

MEMBRES PRESENTS A LA SEANCE :

Jérôme MOROGE, Maryse MICHAUD, Nora BELLATAR, Patrice LANGIN, Roger MAJDALANI, Marguerite LENOBLE, Jocelyne CLAUZIER, Anne DEMOND, Yann BIDON, Marjorie CHAIZE, Nicolas MURE-RAVAUD, Jacques ROS, Marie-Noëlle DUFOUR, Max SEBASTIEN, Myriam SIMON, Gino ROMANO, Dominique LARGE, * Lionel RUFIN, Eliane CHAPON, Yann-Yves DU REPAIRE, Marysa DOMINGUEZ, Daniel DELEAZ, Marie-Thérèse COULLET, David CHIZAT, Geneviève CAREECCHIO, Jean-Claude DUFOUR, Nathalie MURCIA, Bernard JAVAZZO

ABSENTS EXCUSES AVEC PROCURATION :

Wilfrid COUPE a donné pouvoir à Nora BELATTAR
Sandrine COMTE a donné pouvoir à Maryse MICHAUD
Jorge VELOSO MACHADO a donné pouvoir à Marguerite LENOBLE
Marcel GOLBERY a donné procuration à Patrice LANGIN
Mostefa BENAOUA a donné pouvoir à Yann BIDON

*départ à 20h18 a donné pouvoir à Dominique LARGE

1) APPEL NOMINAL

2) DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Bernard JAVAZZO est désigné secrétaire de séance.

3) APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 22 NOVEMBRE 2016

Monsieur le Maire met aux voix le procès-verbal du Conseil Municipal du 20 septembre 2016.

Le Conseil Municipal à l'**unanimité** approuve le procès-verbal de la séance du 20 septembre 2016.

COMPTE RENDU AFFICHE DU 31 JANVIER AU 28 FEVRIER 2017

ÉTUDE DE L'ORDRE DU JOUR :

ACTES DE GESTION

Compte-rendu au Conseil Municipal des Actes de gestion

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal, **PREND ACTE**, des actes de gestion accomplis par le Maire, en vertu de la délibération du 1^{er} juillet 2014.

DIRECTION GENERALE

1- Convention avec la Société Protection des Animaux

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer la convention à intervenir avec la SPA de Lyon Sud Est pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour un montant de 3 274.24 euros.

AUTORISE le Maire à signer le partenariat avec la SPA de Lyon Sud Est, pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, en vue de la stérilisation des chats errants dans les lieux publics de la commune.

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2017.

2- Création d'une brigade Canine de Police Municipale et conventions pour mise à disposition d'assistants canins au service de la Police Municipale

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE la création d'une brigade canine rattachée au service de la Police Municipale de la commune de Pierre-Bénite.

AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition de deux assistants canins dressés (mais un seul présent par jour travaillé) avec M.PELLETIER Vincent pour la période du 1^{er} février 2017 au 31 décembre 2017.

AUTORISE le Maire à signer une convention de mise à disposition d'un assistant canin avec Mme GRAMMONT Lydie dès que son chien sera dressé et opérationnel pour intervenir sur la voie publique.

DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2017.

3- Protocole avec le stand de tir CTPD

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE le Maire à signer le protocole d'accord avec le CTPS (Club de Tir de Police Stéphanois) pour la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017 pour un montant de 700.00 euros.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017.

4- Avenant à signer pour maintenir l'adhésion de la commune au service d'assistance juridique du CDG

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE le Maire à signer l'avenant à la convention avec le CDG69.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017.

5- Adhésion au service de médecine statutaire et de contrôle du CDG69

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

AUTORISE le Maire à signer la convention avec le CDG69 et tous les documents y afférents.

DIT que la dépense sera inscrite au budget primitif 2017.

6- Annule et remplace la délibération n)2016-050 – Construction d'un pôle sportif lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 contres du groupe « Pierre-Bé demain »

DECIDE d'autoriser l'organisation et le lancement de la procédure de concours restreint pour la maîtrise d'œuvre relative au projet de construction d'un pôle sportif.

FIXE la composition du jury comme suit :

-Cinq membres titulaires : Messieurs .LANGIN, CHIZAT, JAVAZZO, Mmes CLAUZIER, MICHAUD

-Cinq membres suppléants : Messieurs BENAOUA, DELEAZ, DUFOUR, Mmes

DOMINGUEZ, CHAIZE

FIXE à l'issue du 2^{ème} tour la prime de chaque candidat à 26 600 € TTC

ACTE la prise en charge des vacations et autres frais de déplacements des maîtres d'œuvre siégeant au jury

PRECISE que ces dépenses seront imputées sur les crédits prévus au budget 2017 et sur les exercices suivants

7- Débat d'orientation budgétaire pour 2017

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 7contres du groupe « Pierre-Bé demain » et du groupe « Divers gauche, laïque et républicaine »

PREND acte de la délibération du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2017 lors de la séance du conseil municipal du 24 janvier 2017

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

8- Attribution du marché fournitures et portage de repas à domicile pour les personnes âgées de la commune

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

APPROUVE le choix de la commission d'appel d'offres et désigne comme prestataire la société ELIOR RESTAURATION

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces du marché relatif à la fourniture et portage de repas à domicile (en liaison froide) pour les personnes âgées de la commune

DIT que cette dépense sera imputée sur les crédits des budgets 2017 et suivants.

9- Dissolution du SIVAL

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à la majorité des membres présents, 4 abstentions du groupe « Pierre-Bé demain »

DEMANDER à Monsieur le Préfet du Rhône de procéder à la dissolution du Syndicat intercommunal pour les vacances et les loisirs (S.I.Va.L) au 31 mars 2017.

10- Attribution d'une subvention exceptionnelle à la Maison des Jeunes et de la Culture

Rapporteur : Mme MICHAUD

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle à la MJC de Pierre-Bénite d'un montant de 10 000 €.

DIT que la dépense est inscrite au budget 2017.

POLE EDUCATION

11- Renouvellement de la convention entre la commune de Pierre-Bénite et l'association Centre Social Graine de Vie

Rapporteur : Mme LENOBLE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention ci-jointe entre la Commune de Pierre-Bénite et l'association Centre social Graine de Vie, valable du 1^{er} février au 31 août 2017

POLE AMENAGEMENT

12- Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement

Rapporteur : M. MAJDALANI

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications du rapporteur et avoir débattu **DONNE ACTE** à Monsieur le Maire de la communication du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable et de l'assainissement, dont la compétence relève de la métropole de Lyon.

POLITIQUE DE LA VILLE

13- Convention Cadre de vie Gestion Sociale et Urbaine de Proximité Haute Roche 2016/2020

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu de la convention Cadre de vie GSUP-TFPB Haute-Roche, 2016-2020,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

14- Renouvellement de la convention de partenariat local CitésLab, le réseau d'amorçage de projets

Rapporteur : M. MOROGE

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le contenu de la convention de partenariat local CitésLab, le réseau d'amorçage de projets 2016-2020.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention.

DIT que les crédits sont inscrits au budget de la commune

Le Maire lève la séance à 20 h 30